

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Réau**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	90
Présents	52
Votants	57
Dont pouvoir	5
Date de la convocation	12/06/2025
Date d'affichage	27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 18 juin à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 12 juin 2025 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Laurent ROUDAUT
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX
T4 : M. Julien AGUIN, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Jean-Philippe POMMERET, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : /

Délégués représentés :

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. YVROUD
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. BAPTIST

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHI-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-16 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Réau du 19/05/2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM et le transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) au SDESM ;

Considérant que la commune de Réau est représentée au sein du SDESM par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (Gand Pais Sud) en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a fait le choix de laisser la compétence IRVE à ses communes membres ;

Considérant que la commune de Réau souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que le SDESM a approuvé un schéma directeur d'infrastructures de recharges de véhicules électriques et que celui-ci prévoit plusieurs implantations sur la Seine-et-Marne ;

Considérant que la commune de Réau souhaite disposer d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Réau pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Réau sera rattachée au territoire T4 Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.